

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mercredi 27 novembre 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-298

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.3.4 Addenda – Contrat de réfection de chemin dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André–Lac-Bouchette;
- 6.3.5 Motion de félicitations – Ville de Saint-Félicien/Les Fleurons du Québec;
- 7.5 Appui – Maintien de l'actuel système de distribution du Publisac;
- 7.6 Motion de félicitations – Vitrine & Co/Espace de coworking de la Ville de Roberval
- 7.7 Demande d'aide financière – Sentier Ouiatchouan;
- 8.1 Avis de motion – Règlement décrétant la municipalisation de la collecte des matières résiduelles, déchets et matières recyclables dans le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) et les conditions de pratique de cette activité;
- 16.3 Signataires des effets bancaires;
- 16.4 Autorisation de signature des effets bancaires.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-299

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour

Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 8 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-300

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

AB tech services polytechniques inc.	223,64	\$
Boivin, Bernard	46,80	
Bouchard, Danny	602,61	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	2 925,44	
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	1 600,45	
D-Modules inc.	413,91	
Garma impression inc.	768,99	
Pro Gestion	1 676,91	
Harvey, Christine	50,12	
Trium Médias inc.	657,43	
Langevin, Gaston	56,70	
Mégaburo inc.	380,95	
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	118,16	
Profeux	194,30	
Purolator	7,49	
Réfrigération P. Taillon inc.	220,20	
Restaurant du Chef Guy Pigeon	465,13	
Robert Junior Meunier	183,96	
Ville de Roberval	847,05	
Total fonds MRC	11 440,24	\$
Ville de Saint-Félicien	2 540,35	\$
Total fonds TNO	2 540,35	\$
Agence de gestion intégrée des ressources	2 881,17	\$
Total fonds TPI	2 881,17	\$

Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 433,60 \$
Total fonds FLI	<u>1 433,60</u> \$

Total des fonds	<u>18 295,36</u> \$
------------------------	----------------------------

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-301

Sujet : Adoption de la partie I des prévisions budgétaires 2020 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration)

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie I des prévisions budgétaires 2020 (aménagement et développement, gestion des déchets, transport collectif et adapté, évaluation et administration) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-302

Sujet : Adoption de la partie II des prévisions budgétaires 2020 (Code municipal et mise en commun des services)

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie II des prévisions budgétaires 2020 (Code municipal et mise en commun des services) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-303

Sujet : Adoption de la partie III des prévisions budgétaires 2020 (circuit cyclable)

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la partie III des prévisions budgétaires 2020 (circuit cyclable) de la MRC du Domaine-du-Roy soit adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 5.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-304

Sujet : Adoption des prévisions budgétaires 2020 – Territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2020 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy soient adoptées par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 soit fixé à 0,75 \$/100 \$ d'évaluation.

Point n° 5.7 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 264-2019/Imposition des quotes-parts 2020

Avis de motion est donné par M^{me} Claudie Laroche que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 264-2019 ayant pour objet l'imposition des quotes-parts aux municipalités pour l'année 2020. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-305

Sujet : Approbation règlement n° 19-21 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-21 de la Municipalité de Lac-Bouchette modifiant son règlement de lotissement n° 18-17 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-306

Sujet : Approbation règlement n° 19-22 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-22 de la Municipalité de Lac-Bouchette ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 18-16 de manière à assurer la concordance au règlement n° 19-19 modifiant le plan d'urbanisme n° 18-15 en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-307

Sujet : Approbation règlement n° 2019-659 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-659 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction n° 2018-624 de manière à prévoir une exemption pour un bâtiment principal sur les terrains situés en bordure du lac Saint-Jean et qui ont fait l'objet dans le passé d'une autorisation de construire par Rio Tinto.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-308

Sujet : Demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'étendre la portée du Plan régional des milieux humides et hydriques au territoire public intramunicipal

Attendu qu'à la suite de l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le 16 juin 2017 par le gouvernement du Québec, les municipalités régionales de comté sont tenues de réaliser, avant le mois de juin 2022, des « Plans régionaux des milieux humides et hydriques » sur leur territoire;

Attendu que les objectifs de ces plans viseront à orienter suffisamment tôt les décisions de conservation des milieux humides et hydriques, à améliorer la prévisibilité de l'aménagement durable et structurant du territoire, à ne favoriser

l'atteinte du principe d'aucune perte nette du gouvernement, à assurer une gestion cohérente de l'eau par bassin versant et à tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques;

Attendu que dans le cas de la MRC du Domaine-du-Roy, le territoire privé est entrecroisé par les terres publiques intramunicipales;

Attendu que normalement, les Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) devraient être réalisés seulement sur les terres privées;

Attendu que dans une correspondance datée du 21 février 2019, la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a signifié à la MRC qu'elle pouvait adresser une demande afin d'étendre la portée du PRMHH au territoire public intramunicipal;

Attendu les dispositions prévues aux articles 1 et 5 de la Convention de gestion territoriale signée entre le gouvernement du Québec et la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'étendre la portée du Plan régional des milieux humides et hydriques au Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-309

Sujet : Dépôt d'une demande – Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques

Attendu l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le 16 juin 2017, par le gouvernement du Québec;

Attendu que les municipalités régionales de comté sont tenues de réaliser, avant le mois de juin 2022, des « Plans régionaux des milieux humides et hydriques » sur leur territoire;

Attendu la mise en place par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un programme d'aide financière pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, dans lequel chaque MRC a droit à une aide de 83 300 \$ et doit en faire la demande au ministère;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-310

Sujet : Motion de félicitations – Municipalité de Saint-François-de-Sales/Les Fleurons du Québec

Attendu le 14^e Gala des Fleurons du Québec;

Attendu que le projet « Je cultive ma bouffe » présenté par la Municipalité de Saint-François-de-Sales a remporté les honneurs dans la catégorie Agriculture urbaine;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à la Municipalité de Saint-François-de-Sales pour le prix remporté lors du 14^e Gala des Fleurons du Québec pour le projet « Je cultive ma bouffe ».

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-311

Sujet : Addenda – Contrat de réfection de chemin dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que lors de la séance du 12 novembre 2019, un mandat a été accordé à Groupe Guy Harvey pour la réalisation de travaux de réfection de chemin dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette, et ce, pour un montant de 39 840 \$ plus taxes;

Attendu qu'en cours de chantier, le technicien forestier a identifié des travaux supplémentaires devant être réalisés afin de permettre la remise en état du chemin et d'assurer la qualité de l'infrastructure pour les prochaines années;

Attendu que les travaux ciblés touchent le rechargement du chemin sur une plus longue distance, l'installation de davantage de ponceaux et la création de bassins de rétention des eaux de fossé;

Attendu que Groupe Guy Harvey a déposé une mise à jour des coûts relatifs à ces travaux supplémentaires estimés à 12 000 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réalisation de travaux de réfection supplémentaires, et ce, pour une somme de 12 000 \$ plus taxes.

Point n° 6.3.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-312

Sujet : Motion de félicitations – Ville de Saint-Félicien/Les Fleurons du Québec

Attendu le 14^e Gala des Fleurons du Québec;

Attendu que le projet « Jardin communautaire » présenté par la Ville de Saint-Félicien a remporté les honneurs dans la catégorie Agriculture urbaine;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à la Ville de Saint-Félicien pour le prix remporté lors du 14^e Gala des Fleurons du Québec pour le projet « Jardin communautaire ».

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-313

Sujet : Motion de félicitations – Zoo sauvage de Saint-Félicien/Prix d'excellence en tourisme

Attendu la 3^e édition des Prix excellence en tourisme décernés par l'Alliance de l'industrie touristique tenue le 13 novembre dernier;

Attendu que le Zoo sauvage de Saint-Félicien a remporté le prix Initiative en innovation et développement de l'offre;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser des félicitations au Zoo sauvage de Saint-Félicien pour avoir remporté le prix Initiative en innovation et développement de l'offre décerné par l'Alliance de l'industrie touristique lors de la 3^e édition des Prix excellence en tourisme.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-314

Sujet : Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Contribution financière

Attendu que la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a obtenu une aide financière de 240 000 \$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de soutenir son fonctionnement au cours des trois prochaines années;

Attendu que la Table interpelle chacune des municipalités régionales de comté et la Ville de Saguenay afin de compléter le financement nécessaire au maintien de ses activités pour les trois prochaines années;

Attendu que la participation financière demandée à la MRC du Domaine-du-Roy est de 12 000 \$ répartie sur trois ans;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière à la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean en soutien à ses activités, et ce, d'une somme de 12 000 \$ répartie sur trois ans.

Que la somme de 12 000 \$ provienne de l'enveloppe discrétionnaire de la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-315

Sujet : Transfert du résiduel du Fonds local de solidarité au CLD Domaine-du-Roy

Attendu qu'à la suite de la fermeture du Fonds local de solidarité du CLD Domaine-du-Roy par la MRC du Domaine-du-Roy, un résiduel de 47 243 \$ est à récupérer;

Attendu que le CLD souhaite récupérer ce résiduel de 47 243 \$ afin de capitaliser son nouveau Fonds local innovation et croissance;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de verser le résiduel d'une somme de 47 243 \$ du Fonds local de solidarité au CLD Domaine-du-Roy pour capitaliser son Fonds local innovation et croissance.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-316

Sujet : Approbation – Politique de dons et commandites

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite se doter d'une politique de dons et commandites afin de baliser et de standardiser le processus d'attribution d'aide financière de sorte que ce dernier soit juste et équitable et qu'il reflète les priorités et les valeurs propres à l'organisation;

Attendu le dépôt de la politique de dons et commandites auprès des membres du conseil;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique de dons et commandites afin de baliser et de standardiser le processus d'attribution d'aide financière de sorte que ce dernier soit juste et équitable et qu'il reflète les priorités et les valeurs propres à l'organisation.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-317

Sujet : Appui au maintien de l'actuel système de distribution du Publisac

Attendu que le papier utilisé pour l'impression des circulaires et des hebdomadaires régionaux est fabriqué à partir d'une ressource renouvelable, recyclable et écologique, le bois;

Attendu que de nos jours, sauf exception, aucun arbre n'est coupé pour la stricte fabrication du papier au Québec;

Attendu que la fibre utilisée provient essentiellement de résidus issus du processus de fabrication du bois de construction, un sous-produit que l'on appelle communément « copeaux de bois ». Dans le passé, ces résidus devaient être enfouis ou brûlés. Aujourd'hui, ils sont tous valorisés;

Attendu que l'industrie des pâtes et papiers est fortement implantée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et qu'elle y génère des milliers de bons emplois bien rémunérés;

Attendu que le Publisac est entièrement constitué à l'aide de matériaux recyclés et recyclables, tant en termes de contenu imprimé, qui utilise largement les produits en provenance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, que du contenant plastifié;

Attendu qu'une diminution radicale de la production du Publisac affecterait directement la demande en produits de pâtes et papiers, notamment en provenance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et par incidence les emplois y étant liés;

Attendu qu'il est important de souligner qu'au Québec aujourd'hui, les copeaux constituent une part importante des revenus des quelque cent usines de sciage existantes dans la province, sans laquelle il serait impossible de maintenir les activités de ces usines. La fabrication du papier est donc une composante essentielle de la filière de la transformation du bois au Québec. Cette filière soutient d'ailleurs l'économie de plus de 225 collectivités dépendantes de l'industrie forestière au Québec.

Attendu que le producteur du Publisac offre facilement la possibilité aux citoyens ne désirant pas le recevoir de l'en informer et ainsi de se soustraire des rondes de distribution;

Attendu que le Publisac est le seul véhicule de distribution pour de nombreux médias locaux écrits qui contribuent à la vie démocratique en informant les citoyens sur les enjeux et réalités locaux;

Attendu que le Québec est aux prises avec une crise des médias, et particulièrement des médias écrits, ce qui met en lumière l'importance et la fragilité de l'information locale écrite;

Attendu qu'une partie importante de la population défavorisée utilise le contenu publicitaire du Publisac sur une base régulière afin de combler ses besoins;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le maintien de l'actuel système de distribution du Publisac à titre de vecteur économique respectueux de l'environnement, de diffuseur médiatique local de première importance et d'acteur socioéconomique essentiel pour les populations défavorisées.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-318

Sujet : Motion de félicitations – Vitrine & Co./Espace de coworking de la Ville de Roberval

Attendu l'initiative de l'espace de coworking Vitrine & Co. de la Ville de Roberval;

Attendu que ce nouvel espace de travail partagé est novateur et attractif et qu'il répond aux nouvelles tendances prisées par les jeunes travailleurs et entrepreneurs;

Attendu qu'il favorise l'innovation, le partage d'expertise tout en stimulant l'émergence de projets novateurs par la collaboration et la créativité;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité d'adresser des félicitations à la Ville de Roberval pour son initiative de l'espace de coworking Vitrine & Co.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-319

Sujet : Demande d'aide financière – Sentier Ouiatchouan

Attendu la demande de certains élus du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy de maximiser la mise à niveau et l'amélioration du réseau de sentiers autour du sentier Ouiatchouan et les autres sentiers existants (Val-Jalbert, Ermitage et Arborétum de Saint-François de Sales) afin d'en assurer la pérennité;

Attendu l'importante mobilisation territoriale qui réunit, autour d'un même projet, trois organismes, soit le Village historique de Val-Jalbert, l'Ermitage Saint-Antoine et la Corporation de gestion du sentier pédestre Ouiatchouan;

Attendu que ce projet propose une mise en commun de sentiers pour créer le projet « Le sentier Ouiatchouan, L'aventure pour tous! »;

Attendu l'opportunité d'améliorer l'accessibilité, la sécurité, la mise à niveau et l'harmonisation d'infrastructures de plein air du territoire autour de ce projet commun;

Attendu la possibilité d'obtenir une aide financière provenant du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air du gouvernement du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La MRC du Domaine-du-Roy dépose le projet « Sentier Ouiatchouan : L'aventure pour tous! » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air en sollicitant une contribution financière d'un maximum de 150 000 \$;
- La MRC du Domaine-du-Roy et les partenaires du milieu contribuent financièrement à la réalisation de ce projet à la hauteur de 40 % des coûts;

- Le directeur général, M. Mario Gagnon, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy les documents afférents à cette demande et ce projet.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 265-2019 décrétant la municipalisation de la collecte des matières résiduelles, déchets et matières recyclables dans le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) et les conditions de pratique de cette activité

Avis de motion est donné par M. Luc Chiasson que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 265-2019 décrétant la municipalisation de la collecte des matières résiduelles, déchets et matières recyclables dans le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) et les conditions de pratique de cette activité. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-320

Sujet : Autorisation de signature – Entente relative à la mise en place d'un service de taxibus Mashteuiatsh – Roberval

Attendu le règlement n° 250-2017 relatif à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy adopté le 26 septembre 2017;

Attendu qu'en vertu de ce règlement un service de taxibus urbain est offert dans les villes de Roberval et Saint-Félicien;

Attendu que ce règlement prévoyait également l'organisation de services de rabattement vers les deux villes à partir des municipalités limitrophes;

Attendu les discussions avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de mettre en place un service de transport collectif par taxibus pour relier la communauté de Mashteuiatsh à la ville de Roberval;

Attendu le protocole d'entente élaboré pour encadrer le service et les responsabilités des parties dans ce projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour la mise en place du service de transport collectif par taxibus pour relier la communauté de Mashteuiatsh à la ville de Roberval dont le lancement est prévu pour le début décembre 2019.

Point n° 9.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-321

Sujet : Autorisation de signature – Contrats de service/Taxibus

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy lancera, en décembre prochain, le service de taxibus reliant la communauté de Mashteuiatsh à la ville de Roberval;

Attendu que ce service sera offert par Taxi Rod;

Attendu le projet d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et Taxi Rod;

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy recommande au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy de procéder à la signature du projet d'entente;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet à signer le projet d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et Taxi Rod pour la mise en place du service de taxibus afin de relier la communauté de Mashteuiatsh à la Ville de Roberval.

Que la gestion du contrat soit confiée à Accès transport Domaine-du-Roy.

Point n° 9.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-322

Sujet : Transport collectif – Horaire et tarification applicables au service de transport collectif par taxibus entre Mashteuiatsh et Roberval

Attendu que par l'adoption du règlement n° 249-2017 le 26 septembre 2017, la MRC du Domaine-du-Roy s'est prévalu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal et qu'elle a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes à l'égard de toutes les municipalités de son territoire;

Attendu que la MRC a également adopté le règlement n° 250-2017 relatif à l'organisation du transport collectif et adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que ce règlement a pour objectif de prévoir l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC du Domaine-du-Roy et de décrire de façon sommaire les services offerts;

Attendu que les articles 7 et 8 du règlement n° 250-2017 prévoient que le conseil de la MRC peut, par résolution, modifier le parcours, la fréquence, l'horaire et la tarification des services de transport collectif offerts sur son territoire;

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy, organisme mandataire de la MRC pour l'organisation et la fourniture de services en transport collectif et adapté, a élaboré et s'appête à mettre en place un service de transport collectif par taxibus reliant la communauté de Mashteuiatsh à la ville de Roberval ;

Attendu que le conseil d'administration d'Accès Transport Domaine-du-Roy recommande au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy l'adoption des modalités relatives à l'horaire du service et à sa tarification;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy que l'horaire et la tarification du transport collectif par taxibus reliant la communauté de Mashteuiatsh à la ville de Roberval soient adoptés.

Que le service de taxibus urbain soit disponible sur réservation, selon l'horaire suivant :

Heures de service – Taxibus	
Lundi au dimanche	7 h 30 à 21 h

Que la fréquence du service soit prévue selon le tableau suivant :

Heures de service	
<i>Départ de Roberval</i>	<i>Départ de Mashteuiatsh</i>
11 h 30	7 h 30
16 h	9 h
21 h	12 h 45
	18 h

Et que la tarification applicable du service soit établie selon les paramètres suivants :

Tarification	
Abonnement annuel	5 \$
13 ans et plus	5 \$
Enfant 0-12 ans	Gratuit
Carte mensuelle	100 \$

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-323

Sujet : Décision sur la demande de dérogation mineure n° 2019-01 – M. Pierre Gravel/Rivière Croche

Attendu que M. Pierre Gravel, locataire d'un bail de villégiature à la rivière Croche (matricule n° 6534-25-7347) dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, a déposé une demande de dérogation mineure afin d'être en mesure de reconnaître l'implantation de l'agrandissement de son chalet sur son emplacement actuel, à la suite d'une erreur de localisation;

Attendu que la demande vise à réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 25 à 20,4 mètres;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé, lequel recommande au conseil de la MRC de répondre favorablement à la demande de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 25 à 20,4 mètres;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accorde la demande de dérogation mineure n° 2019-01 de M. Pierre Gravel visant à réduire la marge de recul avant du bâtiment principal de 25 à 20,4 mètres.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-324

Sujet : Décision sur la demande de dérogation mineure n° 2019-02 – M^{me} Josée Tanguay/Lac Le Barrois

Attendu que M^{me} Josée Tanguay, locataire d'un bail de villégiature au lac Le Barrois (matricule n° 5185-51-3904) dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, a déposé une demande de dérogation mineure afin d'être en mesure de procéder à l'agrandissement de son chalet sur son emplacement actuel, à l'intérieur de la marge de recul latérale;

Attendu que la demande vise à réduire la marge de recul latérale du bâtiment principal de 10 à 8,5 mètres;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé, lequel recommande au conseil de la MRC de répondre favorablement à la demande de réduire la marge de recul latérale du bâtiment principal de 10 à 8,5 mètres;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accorde la demande de dérogation mineure n° 2019-02 de M^{me} Josée Tanguay visant à réduire la marge de recul latérale du bâtiment principal de 10 à 8,5 mètres.

Point n° 13.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-325

Sujet : Décision sur la demande de dérogation mineure n° 2019-03 – M. Pierrot Doucet/Lac Vienne

Attendu que M. Pierrot Doucet, locataire d'un bail de villégiature au lac Vienne (matricule n° 4980-53-7038) dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, a déposé une demande de dérogation mineure afin d'être en mesure de reconnaître l'implantation sur son emplacement actuel, à l'intérieur de la marge de recul arrière, à la suite d'une erreur au moment de l'implantation du bâtiment;

Attendu que la demande vise à réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal de 10 à 1,36 mètre;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé, lequel recommande au conseil de la MRC de répondre favorablement à la demande de réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal de 10 à 1,36 mètre;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accorde la demande de dérogation mineure n° 2019-01 de M. Pierrot Doucet visant à réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal de 10 à 1,36 mètre.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-326

Sujet : Autorisation de versement – Politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé

Attendu que pour l'année 2019, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place une politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé, pour un montant total de 8 941 \$;

Attendu les réclamations déposées par les municipalités admissibles à cette politique;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement des sommes dues en vertu de la politique de retour sur les locations de terrains de villégiature en territoire municipalisé 2019, et ce, pour une somme maximale de 8 941 \$.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-327

Sujet : Nomination des scrutateurs

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gaston Langevin de nommer M^{me} Annie Fortin et M. Danny Bouchard à titre de scrutateurs pour l'élection à la préfecture.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour

Sujet : Élection du préfet

M. le préfet, Lucien Boivin, demande à M. Mario Gagnon, directeur général, d'assumer comme prévu au Code municipal la présidence de l'élection à la préfecture.

M. Mario Gagnon précise qu'il y aura un scrutin s'il y a plus d'un candidat, que le vote sera secret, et qu'un candidat devra récolter un minimum de sept (7) votes pour obtenir

la majorité absolue nécessaire à l'élection d'un préfet. M. Gagnon précise que les candidats disposeront d'une période de cinq (5) minutes pour s'adresser aux membres de la table du conseil. Après l'accomplissement de ces formalités, il ouvre la période de mise en nomination.

M. Gagnon invite donc les membres du conseil à soumettre des candidatures au poste de préfet.

1^{re} mise en candidature : M^{me} Ghislaine M.-Hudon propose la candidature de M. Yanick Baillargeon, maire de La Doré.

2^e mise en candidature : M. Luc Chiasson propose la candidature de M. Lucien Boivin, maire de Saint-Prime.

M. Mario Gagnon demande à M. Lucien Boivin, s'il accepte sa mise en candidature et M. Boivin accepte. M. Gagnon demande ensuite à M. Yanick Baillargeon s'il accepte sa mise en candidature et M. Baillargeon accepte.

Tel qu'il en a été convenu, les candidats disposent d'une période de cinq (5) minutes pour s'adresser aux membres du conseil, et ce, selon un ordre alphabétique.

Après les allocutions des deux candidats, M. Mario Gagnon invite les scrutateurs à remettre aux membres du conseil les bulletins de vote pour le premier tour de scrutin. Les bulletins de vote sont recueillis et les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin. Les résultats du premier tour de scrutin sont signés par les scrutateurs et remis au président de l'élection.

Après le dépouillement des résultats du premier tour de scrutin, le président déclare élu, M. Yanick Baillargeon, maire de La Doré, au poste de préfet de la MRC du Domaine-du-Roy pour un terme de deux ans.

M. le préfet, Yanick Baillargeon, s'adresse aux membres du conseil, afin de les remercier de lui faire confiance pour assumer cette importante responsabilité.

Point n° 16.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-328

Sujet : Signataires des effets bancaires

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que les signataires autorisés à signer les effets bancaires, chèques ou traites engageant le crédit de la MRC du Domaine-du-Roy et devant être négociés à la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy en ce qui concerne tous les comptes bancaires de la MRC du Domaine-du-Roy, soient les titulaires des fonctions suivantes :

- le préfet ou le préfet suppléant;
- le directeur général ou le directeur général adjoint.

Point n° 16.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-329

Sujet : Autorisation de signature des effets bancaires

Attendu que M. Yanick Baillargeon a été élu préfet de la MRC du Domaine-du-Roy pour un terme de deux ans;

Attendu la nécessité de le mandater pour la signature des effets bancaires;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Yanick Baillargeon, préfet, pour la signature des effets bancaires, chèques ou traites engageant le crédit de la MRC du Domaine-du-Roy et devant être négociés à la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy en ce qui concerne tous les comptes bancaires de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-330

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Cindy Plourde, la séance est levée.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général